

Communiqué de presse

date: 19/06/98

PLAN IC/IR 98 DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 1998

Sur la base de son évaluation de la mise en oeuvre du nouveau plan IC/IR, le Conseil, réuni en sa séance du 18 juin 1998, a fixé le plan d'action suivant :

- 1) Décisions visant à rapprocher la SNCB de sa clientèle :
 - geste commercial de la Société vis-à-vis de sa clientèle afin de compenser les désagréments que celle-ci a subis dans le cadre du lancement du nouveau plan IC/IR : la Société offrira en septembre prochain aux clients qui ont subi les difficultés du lancement du nouveau plan IC/IR un avantage commercial qui représentera l'équivalent de 10 % de réduction sur le prix de la carte-train du mois de septembre;
 - transparence de la Société sur les retards subis par les voyageurs sur les différentes lignes : la Société communiquera régulièrement ligne par ligne les retards importants enregistrés et les raisons expliquant ces retards;
 - renforcement du service de médiation : ce renforcement sera accompagné de l'introduction d'une nouvelle forme de collaboration avec ce service;
 - création d'une journée du chemin de fer : cet événement sera récurrent, aura pour objectif d'informer et de familiariser le public avec les techniques et l'organisation ferroviaire;
- 2) Décisions visant la révision des horaires applicables depuis le 24 mai 1998 : le plan IC/IR 98 constitue un progrès par rapport à la situation antérieure mais doit être adapté sur certains points; ces adaptations sont de deux types :
 - adaptations au 27/9/98 : des adaptations seront introduites dès l'entrée en vigueur de l'horaire d'hiver, soit le 27/9/98, sur base des enseignements tirés de l'expérience des nouveaux horaires depuis le 24 mai; toutefois, des adaptations ponctuelles seront déjà introduites le 1er septembre, par exemple pour répondre aux problèmes spécifiques de la clientèle scolaire;
 - adaptations au 24/5/99 : des adaptations plus importantes seront introduites lors de l'entrée en vigueur des horaires d'été de 1999, soit le 24/5/99; elles seront basées sur une analyse précise des besoins de la clientèle reposant sur une

22588/2

enquête réalisée auprès de celle-ci, sur l'expérience acquise sur une plus longue durée du plan IC/IR; elles tiendront compte des moyens disponibles en infrastructure et en matériel roulant.

- 3) Mesures techniques visant à réduire les retards : le Conseil soutient la Direction sur les mesures techniques qu'elle a prises en matière d'infrastructure, de matériel roulant, d'organisation, d'exploitation, visant à réduire les retards des trains depuis l'entrée en vigueur du nouveau plan IC/IR et demande que ces efforts se poursuivent sans relâche.

- 4) Mesures relatives à la restructuration de la Société au 1/1/98 :

La mise en place de la restructuration de la Société en centres autonomes doit se poursuivre parce qu'elle accentue le sens des responsabilités au sein des différents centres. L'expérience récente a cependant montré que la coordination sur le terrain doit être approfondie. En conséquence, le rôle d'un certain nombre d'acteurs sera revu dans cette perspective (par exemple : les directeurs des districts, les managers de région).

- 5) Décisions relatives au personnel :

- le programme de formation du personnel sera réactualisé en profondeur sur base des besoins actuels et développé pour renforcer les atouts du personnel dans les domaines tels que les nouvelles technologies ou la communication avec les clients.
- le programme de recrutement en cours sera accéléré et approfondi, en tenant compte des priorités qui apparaissent sur le terrain. Compte tenu des évolutions favorables du trafic Marchandises, Voyageurs National et Voyageurs International, l'évolution de l'effectif tel qu'envisagé dans le dernier accord social sera revu à la hausse;
- la Direction examinera avec les Syndicats la formule la plus adéquate pour exprimer les remerciements de la Société au personnel de l'exploitation pour les efforts fournis dans les circonstances difficiles du lancement du plan IC/IR.

Le Conseil de mi-septembre examinera l'état d'avancement de ces différentes décisions.